

ESPACE DES CHARRETTES

TARIFS LOCATION ANNEE 2024 suivant délibération

Du Conseil Municipal du 16-10-2023

DEMANDE DE RESERVATION : Pour réserver l'espace des Charrettes vous devez rédiger un courrier de demande de réservation en précisant les dates et le motif de votre réservation ex : mariage, anniversaire, communion etc....

APRÈS ACCEPTATION DE LA LOCATION :

- 1- Remplir le formulaire “redevance et utilisation de l'Espace des Charrettes”
- 2 - Etablir un chèque d’arrhes égal à la moitié du prix de la location et établi à l'ordre du trésor public
- 3 -Signer le règlement intérieur de location de la salle

LE JOUR DE L'ÉTAT DES LIEUX :

Fournir les pièces suivantes :

- 1- Une police d'assurance garantissant la responsabilité civile et couvrant tous les dommages et dégradations pouvant être faits sur les installations et murs pendant toute la durée de la location. (faisant apparaître le nom et l’adresse du locataire de la salle)
- 2- Les chèques de caution et de location

TARIFS APPLICABLES AUX PERSONNES CONTRIBUABLES SUR LA COMMUNE DE SÉMALENS		PRIX
Week-end, soirée, journée, mariage (3 jours)	Du jeudi soir au lundi soir	300 €
Une journée hors week-end et jours fériés	De 12h à 20h le lendemain (1 jour 1/2)	150 €
Une journée supplémentaire hors week-end et jours fériés (toute journée entamée est due en totalité		50 €
Manifestation à caractère commercial 2 jours maxi semaine ou week-end		500 €
Électricité (relevé du compteur) frais suivant tarif en vigueur à ajouter au montant de la location		
Arrhes de réservation correspondant à la moitié du tarif de la location, le solde à la remise des clés		
Caution		500 €
LOCATION AUX ASSOCIATIONS DE SÉMALENS		Gratuit
Etat des lieux d’entrée et de sortie		oui
Attestation d’assurance du président de l’association		oui

TARIFS APPLICABLES AUX PERSONNES NON CONTRIBUABLES SUR LA COMMUNE DE SÉMALENS		PRIX
Week-end, soirée, journée, mariage (3 jours)	du jeudi 18h au lundi 12h	500 €
Une journée hors week-end et jours fériés	de 8h à 12h le lendemain (1jour 1/2)	200 €
Une demi-journée (réunion sans repas)		100 €
Une journée supplémentaire hors week-end et jours fériés (toute journée entamée est due en totalité)		100 €
Manifestation à caractère commercial 2 jours maxi semaine ou week-end		700 €
Arrhes de réservation correspondant à la moitié du tarif de la location, le solde à la remise des clés		
Caution		500 €

IMPORTANT :

Le tarif de location applicable aux personnes contribuables sur la commune de Sémalens s'applique aux descendants directs (enfants) domiciliés dans leur foyer ou à l'occasion de leur mariage. La sous-location par une personne résidant sur la commune de Sémalens à une personne extérieure de Sémalens est interdite sous peine de se voir refuser toute location ultérieure.